

<http://www.snetap-fsu.fr/Reforme-du-lycee-dans-l.html>



Réforme du lycée dans l'enseignement agricole public : la DGER doit revoir sa copie !

- Les Dossiers - Pédagogie - Réformes du lycée - Réforme de la voie générale -

Date de mise en ligne : lundi 15 novembre 2010

Date de parution : 15 novembre 2010

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Vous pouvez signer individuellement la [pétition en ligne](#).

Les personnels et les usagers de l'enseignement agricole public (élèves, étudiants, apprentis, stagiaires et leurs familles) contestent la [note de service du 29 septembre 2010](#) « concernant les dispositifs d'individualisation des parcours de formation des élèves prévus dans le cadre de la réforme du lycée et de la rénovation de la voie professionnelle dans l'enseignement agricole » et ce pour plusieurs raisons :

- **Sur le fond :**

Ils contestent les principes mêmes de la réforme du lycée, son impréparation et l'illusion qu'elle puisse réellement répondre aux difficultés des élèves, notamment en réduisant les volumes horaires disciplinaires.

Cette note de quelques pages est d'une grande imprécision quant au contenu réel de l'ensemble des différents dispositifs.

Pour un réel accompagnement et tutorat des élèves au sujet de l'orientation, ils demandent une nouvelle fois la création un vrai service de l'orientation dans l'Enseignement Agricole Public.

La question de la rémunération de ces nouvelles tâches se révèle encore très nébuleuse. Elle ne rentre pas dans le service des agents (rémunération par des heures supplémentaires occasionnelles ou des heures de vacation pour les personnels de [CFA/CFPPA](#) ou les [AE](#) et encore si les propositions de l'établissement sont retenues). Cette rémunération sera-t-elle une indemnité de tutorat proportionnelle au nombre d'élèves suivis, comme à l'Éducation nationale ?

Aucun accompagnement sérieux n'est prévu à ce jour, que ce soit pour la formation des directeurs ou celle des enseignants.

- **Sur la forme :**

Cette note de service paraît le 29 septembre alors que l'année scolaire est déjà commencée depuis près d'un mois. Sa parution n'a été précédée d'aucune consultation sérieuse des personnels, ni nationale, ni régionale ni locale.

La note de service élude complètement la question de la faisabilité réelle de tels dispositifs : la plupart de nos élèves sont internes, participent de droit à l'UNSS et peuvent suivre des options facultatives après les cours le soir. De plus, nombre d'internats sont fermés pendant les week-ends et les vacances. Les conseils régionaux sollicités pour l'organisation des stages n'ont jamais été consultés... ils ne financent pas les AE qui seraient nécessaires pour une telle organisation.

Enfin, cette note de service, témoigne d'un manque de respect certain pour les personnels, mis sous pression par la question des délais, et pour les usagers, trompés sur la qualité du dispositif.

Demander à des équipes déjà engagées dans des projets pédagogiques de construire des nouveaux projets pour le tutorat, les stages de remise à niveau, les stages passerelles à quinze jours des vacances d'automne, sans même la certitude qu'ils seront financés sur l'année est scandaleux !

La **DGER** doit donc revoir l'ensemble du dispositif d'application de la réforme du lycée dans l'Enseignement Agricole Public.

Le Snetap-[FSU](#), par l'intermédiaire de ses sections locales, a appelé les équipes pédagogiques à refuser de présenter des projets dans ces conditions, et à envoyer collectivement une lettre pétition à la DGER.

Si vous ne l'avez pas encore fait, téléchargez, imprimez, faites signer et envoyez la [lettre pétition à la DGER](#) (avec copie à la permanence nationale du Snetap, 251 rue de Vaugirard, 75732 PARIS CEDEX 15).

Vous pouvez signer individuellement la [pétition en ligne](#).